

Supplément au SOP n° 123, décembre 1987

LETTRE OUVERTE DE Mgr GERMAIN
EN COMMENTAIRE DU DOCUMENT
"A propos de l'Eglise catholique
orthodoxe de France"

(Supplément au SOP n° 39.A - juin 1979)

Document 123.A

LETTRE OUVERTE
en commentaire d'un document
(et de ceux qui l'ont suivi)
publié en juin 1979 par la revue S.O.P.

"A propos de l'Eglise catholique orthodoxe de France"

DE L'EGLISE

Après des années, cédant aux demandes instantes de nos frères dans l'épiscopat de la sainte Eglise orthodoxe, et pour manifester l'esprit filial qui nous habite envers sa Béatitude le patriarche de l'Eglise de Roumanie et le Saint-Synode dont nous sommes membre, nous acceptons de répondre aux questions posées par cinq théologiens orthodoxes en juin 1979. Si nous n'avons pas répondu jusque là, c'est que nous considérons alors ces questions comme dictées par la malveillance. Nous voulons voir aujourd'hui qu'elles ont été plutôt inspirées par la difficulté compréhensible que nos frères ont à accepter et à reconnaître notre communauté, incontestable sur le plan canonique et dogmatique, mais originale par son comportement missionnaire, et déconcertante par sa nouveauté et par son indépendance.

Peut-être avons-nous été pour nos frères orthodoxes occasion de découragement et d'impatience ! Nous leur en demandons pardon, et nous les prions de nous comprendre et de ne plus nous rejeter. C'est donc dans un esprit de réconciliation que, nous souvenant des riches dons que Dieu nous a impartis et de l'intime liaison qui nous attache organiquement à la terre depuis toujours chrétienne de France, nous nous tournons vers nos frères orthodoxes pour leur répondre sur les points les plus importants, espérant par là apaiser l'inquiétude compréhensible qu'ils nourrissent à notre sujet. Que l'Esprit-Saint, par les prières de la Très Pure Mère de Dieu et de tous les saints, nous inspire des paroles sincères et capables de toucher le coeur de nos frères dans la Foi.

Nos lecteurs admettront que nous laissions délibérément de côté les textes issus de transcriptions manuelles d'enregistrements magnétiques. L'enseignement dispensé chez nous en ce qui concerne la doctrine de l'homme est conforme à celui qui est traditionnellement dispensé au sein de l'orthodoxie. Nous avons seulement l'habitude d'insister sur l'esprit, participation de l'homme à l'Esprit de Dieu, à la suite des théologiens russes, comme par exemple Théophane le Reclus (Thomas Spidlik, "La Doctrine spirituelle de Théophane le Reclus - le Coeur et l'Esprit", Rome, 1965, p. 5, p. 29, pp. 143 et suivantes). Il nous paraît particulièrement important pour nos contemporains d'échapper à la confusion entre le psychique et le spirituel. Du reste, ceux qui veulent s'assurer de notre doctrine peuvent aisément le faire en se procurant les cours dispensés au sein de l'Institut orthodoxe Saint-Denis à Paris.

Plusieurs autres points méritent une réponse plus développée.

I

QUESTIONS ECCLESIOLOGIQUES

Il nous semble, tout d'abord, que c'est notre existence même qui gêne nos frères orthodoxes. Les rapports que nous entretenons avec l'archevêché roumain pour l'Europe occidentale sont évidemment des rapports de communion au sein de la même Eglise patriarcale. Mais, les relations avec les diocèses grec et russe du patriarcat oecuménique restent soumises au cadre fixé par la décision du patriarche oecuménique Démétrios. Cette décision a été communiquée au métropolite Mélétiós en date du 20 juin 1975, donc longtemps avant le texte publié par le S.O.P. On constate, dans la citation que nous faisons de cette décision, que ce sont principalement la question ecclésiologique et celle de la compétence canonique des différents patriarcats qui sont en cause.

"Ayant en vue tout ce que votre aimable Excellence a soumis de temps en temps à l'Eglise sur le problème soulevé en France, suite à l'adjonction sous la juridiction du patriarcat de Roumanie des Français orthodoxes de rite occidental en France, de la proclamation de leur groupe en "Eglise autonome", et du sacre de

l'évêque Gilles Hardy sous le titre d'évêque de Saint-Denis, nous invitons votre Excellence, par une décision synodale :

- a) à ne plus entrer désormais en communion-communication avec cet évêque illégalement sacré, et que si vous êtes interrogé, le cas échéant, sur les raisons de cette attitude, vous la justifiez en invoquant l'intervention illégale du patriarcat de Roumanie dans un domaine relevant de la juridiction du patriarcat oecuménique sans aucune entente préalable avec ce dernier, et
- b) que votre Excellence veille à ce que la demande d'acceptation de la requête de l'évêque susmentionné de Saint-Denis, Gilles Hardy, soumise à la Commission diorthodoxe épiscopale en France placée sous la présidence de votre Excellence, ne soit pas acceptée par la Commission et qu'elle soit rejetée".

La décision du patriarcat oecuménique répond à la constitution de l'Eglise catholique orthodoxe de France en diocèse autonome (cf. statuts canoniques de 1972) par le patriarcat de Roumanie. C'est l'initiative roumaine qui est mise en cause, et non l'objet de cette initiative - les Français orthodoxes. Nous constatons que le patriarcat oecuménique n'accepte pas cette initiative, pas plus qu'il ne reconnaît l'Eglise autocéphale d'Amérique. Toutefois, cette situation nous fait souffrir : elle nous prive, depuis 1975, de rapports normaux avec ceux d'entre les orthodoxes des différents diocèses en France qui s'alignent généralement sur la position du Phanar. Une telle attitude tient compte de la suprématie d'honneur accordée au patriarcat de Constantinople, il faut le reconnaître ; elle ne met cependant pas en question l'orthodoxie des membres de l'Eglise catholique orthodoxe de France.

Cette prise de position a rendu particulièrement difficiles les rapports inter-orthodoxes en France, notamment au sein de la Fraternité orthodoxe. Les commissions de dialogue qui se sont réunies périodiquement ont abouti chaque fois à une impasse que nous attribuons surtout à une incompréhension réciproque.

Origine de l'Eglise catholique orthodoxe de France

Consciente de "la souffrance de tant d'orthodoxes martyrs et confesseurs de la Foi" (S.O.P. p. 4), l'Eglise catholique orthodoxe de France n'a pas pour origine "le témoignage renouvelé de l'orthodoxie, notamment en Occident", grâce à "une lecture spirituelle de l'histoire" contemporaine rendue possible par "les émigrations orthodoxes du 20e siècle".

Non ! : l'Eglise catholique orthodoxe de France a comme point de départ le fait que des orthodoxes russes ont, à notre époque, consacré leur vie à l'Occident et à leurs frères occidentaux, et qu'ils ont été reçus par des chrétiens de cet Occident souvent désemparé par l'histoire religieuse de son dernier millénaire.

Parmi ces Russes et ces Français, on peut nommer les deux frères (Eugraph et Maxime) Kovalevsky, le père Irénée Winnaert, le père Lev Gillet, l'archevêque Jean (Maximovitch) de San Francisco, le métropolite Anastase de New York, le patriarche Serge de Moscou... Ces hommes ont transmis, sans rien retenir jalousement pour eux-mêmes, les éléments de la foi orthodoxe à l'oreille et au coeur d'un certain nombre de chrétiens d'Occident affamés et assoiffés. Ils ont ainsi réveillé l'esprit de l'ancienne Eglise des origines, d'abord en France, puis en Europe occidentale, en ces terres qui s'étaient éloignées de la pensée et de la vie patristiques.

Ces mêmes hommes se sont effacés devant cet héritage ecclésial, permettant ainsi, dans le contexte contemporain, la résurgence progressive de ces Eglises primitives de l'Europe occidentale. Il ne s'agissait pas alors pour eux de "rappeler la légitimité dans l'Eglise orthodoxe de la pluralité des rites", ni de "dépasser les blocages ethniques", ni de permettre à un orthodoxe de découvrir qu'il "peut être chez lui en Europe occidentale". Il s'agissait véritablement de restaurer une Eglise, dans ses constitutions, dans son but et dans sa vie quotidienne. Loin de tout "archéologisme" comme de tout "charismatisme", ce que cherchaient ces hommes, et ce que nous cherchons encore aujourd'hui, c'est la Tradition vivante. Ce qui peut être ajouté encore, c'est que cette entreprise a une portée incalculable pour un véritable oecuménisme : ni pluraliste, ni relativiste, mais tenant compte des principes apostoliques concernant l'Eglise locale. Il ne s'agit pas seulement de restaurer ce qui a été, mais de construire l'Eglise de demain avec tous ceux qui veulent y coopérer.

Principes ecclésiologiques

Les principes de cette attitude ecclésiale qui fut celle des pionniers de l'Eglise catholique orthodoxe de France, et que nous faisons nôtres aujourd'hui, se résument, en fait, dans le commandement évangélique : "Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au Nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que Je vous ai commandé" (Mat. 28/18-19). Il s'agit de permettre à des Occidentaux, sans nier la réalité des autres communautés chrétiennes catholiques-romaines et réformées, tenant compte aussi de ce que ces pays furent évangélisés de longue date, de revivre la Tradition antique de l'Eglise. Ceux que nous avons plus haut nommés étaient eux-mêmes porteurs de cette Tradition, et ils aidèrent les Occidentaux à la redécouvrir avec leur propre génie religieux. Il s'agissait de rendre possible pour la France, sans le moindre "nationalisme", ce qui est vécu dans leur terroir par les Eglises russe, roumaine ou grecque : l'expression de la Tradition commune à travers une culture locale propre, une culture véritablement territoriale.

Le désir de ceux qui oeuvrèrent les premiers pour ce témoignage ecclésial trouve son écho dans les propos suivants :

1) Le métropolite Anastase de New York écrit en 1960 :

"Cette communauté (les paroisses orthodoxes françaises) considérerait son entrée dans l'orthodoxie non comme une conversion à une nouvelle confession, mais comme le retour à la foi de ses pères, c'est-à-dire comme la renaissance de l'Eglise des Gaules.

"Il ne fait pas de doute que ce mouvement ecclésial (la conversion à l'orthodoxie d'un nombre appréciable de croyants français) qui peut, en vérité, être appelé orthodoxe, est intimement lié à la renaissance spirituelle de la France...

"Tenant compte, en conscience, de la valeur missionnaire de cette Eglise d'avenir pour toute l'Eglise universelle, l'Eglise orthodoxe russe hors-frontière estime de son devoir de lui apporter un soutien total dans sa vie constructive extérieure et intérieure".

Et le métropolite soutint l'Eglise catholique orthodoxe de France.

- 2) Le patriarche Athénagoras de Constantinople dit, le 25 octobre 1954 :

"C'est une chose merveilleuse pour nous d'apprendre la renaissance de l'orthodoxie en Occident. Mais, nous ne sommes pas étonnés que ce mouvement vienne de France, de cette France qui nous a donné déjà tant de belles et douces choses. C'est un moment historique pour toute la chrétienté, et ce serait une grande faute de notre part si nous ne comprenions pas que nous devons travailler à sa réalisation... Puissiez-vous être le pont qui sera jeté entre l'Eglise orthodoxe dépositaire de la vraie lumière et l'Eglise romaine que nous aimons".

- 3) Le métropolite Gennade, membre du Saint-Synode de Constantinople, écrit le 16 novembre 1955 :

"La Commission canonique que je préside a étudié la question (de la reconnaissance de l'Eglise de France et de la consécration d'un évêque) dans son ensemble, et a décidé, en principe, d'accepter la demande. Les conclusions de la Commission canonique ont été acceptées hier par le Saint-Synode du patriarche..."

(Cette décision positive n'eut pas de suite en raison de la pression de certains milieux russes de Paris).

La restauration en France de la vie ecclésiale conforme aux principes de la tradition apostolique est l'aboutissement de l'effort de très nombreuses générations d'Occidentaux depuis la fin du 15^e siècle. Aux 16^e, 17^e, 18^e et 19^e siècles les différentes tentatives ont échoué parce qu'il n'était pas possible d'entrer en contact suivi, et dès lors en communion, avec les communautés orthodoxes d'Orient. Au 20^e siècle, cet effort a abouti grâce à la présence providentielle sur le sol de France d'une émigration nombreuse témoignant du patrimoine de l'orthodoxie universelle. Cette restauration se concrétisa, en 1936, grâce à la rencontre de deux hommes : Irénée Winnaert, issu de l'Occident chrétien, et Eugraph Kovalevsky, membre de l'Eglise russe. Il revient à la sagesse et au discernement du patriarche Serge de Moscou d'avoir entendu,

dans la demande de ces deux hommes, l'appel ancien de l'Occident : retrouver sa tradition originelle et la faire renaître au sein de l'orthodoxie. Le patriarche bénit ce mouvement en lui donnant le nom d'"Eglise orthodoxe occidentale", et la distingua nettement de l'organisation des paroisses russes en Europe occidentale.

Cette constitution ne s'appuyait pas sur le nationalisme, mais sur le principe classique de la territorialité ecclésiale. On prenait en compte l'héritage des Pères universels et, en particulier, de ceux du terroir. L'Eglise orthodoxe occidentale rencontra immédiatement l'hostilité, non des Eglises locales de l'Orient bien enracinées dans leur propre pays, mais de leurs ressortissants émigrés en France. Cette méfiance a été accrue par le développement d'un prétendu "oecuménisme" qui ne veut pas se ressourcer aux racines apostoliques et patristiques de l'Eglise. L'oecuménisme véritable est celui de la Tradition exprimée en particulier par les sept Conciles oecuméniques : dans ce patrimoine se trouvent les solutions aux questions que se posent, non seulement l'Eglise orthodoxe elle-même, mais aussi les communautés catholiques-romaines et réformées, séparées de sa communion. L'existence de l'Eglise orthodoxe de France contrarie évidemment les tendances relativistes, comme, par exemple, les théories des "branches" qui se manifestent dans le mouvement oecuménique.

Dans ces conditions, il était difficile de soumettre les travaux liturgiques indispensables à la vie de l'Eglise à la correction de théologiens et de liturgistes qui ne comprenaient pas les buts poursuivis, ou qui voyaient dans ces buts un obstacle à l'oecuménisme officiel. Ceux pour qui l'oecuménisme consiste dans le compromis théologique (dans la théologie trinitaire, par exemple, en acceptant le "Filioque" comme une formulation entre autres) et ecclésiologique (en reconnaissant au pape de Rome juridiction sur les évêchés locaux) ne peuvent accepter la théorie de l'Eglise locale telle qu'elle a été vécue en France avant Charlemagne. Comment se concerter entre orthodoxes sur les problèmes liturgiques et canonique quand, déjà, on n'est pas d'accord sur l'ecclésiologie ? Il importe que le monde de la diaspora orthodoxe en Occident se pose la question : en dehors du fait que nous sommes nés en Occident, et nés de parents orthodoxes, quelle pensée ecclésiologique peut animer notre vie de chrétiens, sans abandonner ou trahir l'héritage de nos pères ? A une telle question, nous pourrions peut-être répondre ensemble.

Deux ruptures

Si l'Eglise catholique orthodoxe de France a dû rompre par deux fois (et non une multitude de fois, comme le laisse entendre le S.O.P.) avec les évêques qui la protégeaient, ce fut à son grand dommage. Mais, c'était nécessaire pour rester fidèle au principe ecclésiologique de l'Eglise locale animée à la fois par le souffle de la Tradition une et par les caractères spécifiques de son patrimoine liturgique. En matière de sacrement et de canon, l'Eglise catholique orthodoxe de France a certes besoin de se concerter conciliairement avec les autres orthodoxes qui vivent en France ; elle a certes commis des erreurs d'appréciation et d'application. Mais, elle pose en principe qu'aucune Eglise orthodoxe n'a de droit sur l'Occident, même s'il est vrai que cet Occident est soumis à la sollicitude conciliaire de l'Eglise orthodoxe tout entière, puisqu'il a été privé de sa communion pendant des siècles.

Ainsi, toute communauté, ou même toute personne qui, en Occident, demande aide et protection pour vivre de la foi orthodoxe, doit être prise en considération et associée à la renaissance de ces Eglises qui anciennement étaient en communion avec les Eglises d'Orient. Ceci peut être fait dans le respect du lieu et sans aucune colonisation culturelle. Cela aussi, c'est l'oecuménisme véritable : aider en les respectant ceux qui ont été séparés du tronc de l'orthodoxie à retrouver la vie ecclésiale de leurs pères et à construire l'Eglise de demain. Cette attitude, qui est la nôtre et celle de beaucoup d'Occidentaux aujourd'hui, a été comprise et bénie successivement par le patriarche Serge de Moscou, le métropolitain Anastase de New York, l'archevêque Jean de San Francisco et les patriarches Justinien et Justin de Bucarest.

Là où le document du S.O.P. parle inconsidérément d'"errances juridictionnelles", nous serions portés, quant à nous, pour nous "glorifier en Dieu", à souligner, au contraire, une remarquable continuité. Il est arrivé à d'autres, n'est-il pas vrai, de se trouver quelque temps dans un vide canonique, qu'on nous pardonne de le rappeler... Les deux malheureuses ruptures auxquelles nous avons été contraints nous ont privés de l'aide d'orthodoxes éminents, comme Vladimir Lossky, par exemple. Nous respectons les raisons qui les conduisirent à ne plus nous aider. Par contre, d'autres nous ont fidèlement conservé leur soutien, et nous leur rendons hommage. Ce fut le cas, par exemple, jusqu'à sa mort, du père Lev Gillet. Peu

avant sa mort, ce dernier invita l'évêque Germain en Angleterre pendant deux jours pour examiner, en présence d'un témoin, comment se comporter devant les inévitables réactions suscitées par une Eglise orthodoxe occidentale, aussi bien au sein de la diaspora orthodoxe que chez les catholiques-romains, les réformés ou même les anglicans. En ce qui concerne l'Eglise de Rome, dont la sève spirituelle et l'expérience religieuse ont tant apporté au monde, la communauté orthodoxe occidentale et française ne la considère pas "avec agressivité", contrairement à ce que certains commentaires tendancieux laissent entendre. Elle croit discerner les points où la confession et l'expérience "romaines" blessent le coeur de l'Eglise universelle ; mais elle souhaite devenir un des éléments concrets capables d'aider l'Eglise de Rome à retrouver la Tradition inaltérée, gardée par les Eglises orthodoxes locales, et à redevenir ainsi "la première" parmi les égales de toutes les Eglises locales, comme l'enseignait saint Irénée de Lyon. Cela encore est l'oecuménisme véritable.

Pas d'uniatisme

Est réfutée ainsi l'accusation inconsidérée d'"uniatisme" à rebours. En réfléchissant au sens des termes avant de les utiliser, on se rappelle que l'uniatisme historique fut l'union de diocèses ou de paroisses orthodoxes à Rome, union opérée au besoin par la force de l'Etat, union purement extérieure satisfaisant aux prétentions ecclésiologiques de la papauté. C'est un abus de langage, qu'on ne devrait même pas relever s'il ne faisait déjà tant de mal, que constitue l'emploi du mot "uniatisme" à propos de l'Eglise catholique orthodoxe de France. Aucune Eglise orthodoxe locale ne nous a jamais ni sollicités ni forcés à entrer dans sa communion. Et nous-mêmes n'avons jamais demandé une appartenance formelle. Mais librement, l'Eglise catholique orthodoxe de France s'est adressée à telle Eglise orthodoxe locale pour lui demander de bénir ses constitutions, de vérifier sa foi et de lui procurer la communion avec le tronc inaltéré de l'orthodoxie, étant entendu que l'unité réside exclusivement dans le Christ, seul chef de l'Eglise.

La problématique religieuse de l'Occident

Le principe ecclésiologique qui définit l'Eglise orthodoxe de France, principe exprimé dans les statuts de 1972, a suscité des réactions très dures qui ont conduit notre patriarcat à nous demander, en 1974 et en 1976, certains amendements concernant les points suivants :

1. Tout en conservant à l'Eglise catholique orthodoxe de France son statut d'Eglise, il conviendrait, par égard pour les autres communautés, de faire apparaître seulement la réalité diocésaine actuelle d'"évêché orthodoxe catholique de France".
2. Tout en conservant l'usage légitime de la liturgie dite "selon saint Germain", il conviendrait, toujours par égard pour les frères, de célébrer plus souvent le rite byzantin.
3. Tendre à réduire, voire à faire disparaître les communautés orthodoxes occidentales hors du territoire de l'Eglise catholique orthodoxe de France, en dépit des statuts de 1972 (article 2 §b).

Il est vrai qu'en 1936 le métropolite Serge de Moscou, alors locum-tenens du patriarche, fit écrire à Monseigneur Winnaert (11 août 1936) :

"Le patriarche considère comme possible que certains points (par exemple le statut épiscopal de Monseigneur Winnaert) soient l'objet d'une solution plus large. Mais, dans l'état présent des choses, le patriarcat ne croit pas pouvoir aller plus loin, afin de ne pas soulever, par des hardiesses unilatérales, la désapprobation des Eglises soeurs".

Nous comprenons que c'est dans le même esprit que le patriarche Justinien nous demanda de tels amendements. En effet, en avril 1967, en recevant Monseigneur Jean de Saint-Denis (anciennement l'archiprêtre Eugraph Kovalevsky) venu lui rendre une première visite et solliciter sa protection, le patriarche Justinien lui avait dit : "Je reçois en vous non seulement un frère évêque, mais le chef d'une Eglise orthodoxe soeur". Et aussitôt, il lui donna le Saint-Chrême en signe de communion. Ce n'est qu'à la demande des autres formations orthodoxes en France que le patriarche et le

Saint-Synode de l'Eglise de Roumanie proposèrent successive-
ment les protocoles de 1974 et de 1976, comportant tous les
trois points énumérés ci-dessus. Voici le texte de la lettre
manuscrite que l'évêque Germain laissa à Bucarest en réponse
au protocole du 21 février 1974.

Bucarest, le 25 février 1974

A Sa Béatitude
le patriarche Justinien

"Votre Béatitude,

"Faisant appel à votre discernement et à votre sens
profond du gouvernement de l'Eglise, comme à la
paternité que vous assumez à notre égard, je demande
à votre Béatitude de bien vouloir prendre cette
lettre en considération et de me conseiller dans
l'une des implications du protocole du 21 février
1974.

"Nous nous accordons, en effet, depuis le début, dans
la nécessité de parvenir aux relations normales de
communion avec les orthodoxes d'autres éparchies
canoniques en France, et nous avons tout entrepris en
ce sens jusqu'à ce jour. Nous avons également tenu
compte des dispositions liturgiques et sacramentelles
de la "Décision de déclaration sur l'Eglise catho-
lique orthodoxe de France" présentée au Saint-Synode
le 28 avril 1972 ; ces dispositions s'harmonisent
avec les points énumérés dans le protocole. Je recon-
nais, enfin, que mes démarches en Italie, bien que
légitimes par le souci des fidèles et permises, au
départ, par votre accord verbal, en septembre
dernier, ont procuré des difficultés sérieuses à
votre Béatitude, ce dont je vous demande pardon.

"Je ne veux donc en venir, ici, qu'aux deux autres
points importants du document : notre nom d'"Eglise
et l'interprétation qui a été faite de mes démarches
en faveur de l'Eglise roumaine de Paris.

"Afin qu'il n'y ait pas de doute dans la confiance filiale que nous vous faisons, nous avons signé le protocole lorsqu'il nous fut présenté comme condition "sine qua non" de la continuité de nos relations avec l'Eglise de Roumanie. Prendre un délai de réflexion aurait pu donner à croire que nous songions à la rupture avec vous.

"Mais, je dois maintenant rencontrer mon clergé et mes fidèles pour leur faire part, non du secret du protocole, mais de ses conséquences concrètes.

"Les statuts canoniques de l'Eglise catholique orthodoxe de France, approuvés au mois de mai 1972 par notre Assemblée générale, et ratifiés par le Saint-Synode de l'Eglise de Roumanie, disent que toute modification de leur contenu doit être approuvée par l'Assemblée générale.

"Or, si je le prends à la lettre, le protocole semble nous obliger à changer notre nom, nom qui figure constamment dans les statuts, et qui détermine l'essence même de notre identité ecclésiale.

"Je vous demande, par conséquent, si je pense avec exactitude en disant que nos statuts demeurent inchangés et que le protocole, sur ce point capital de notre personnalité ecclésiale, a pour seul but de conquérir, autant qu'il est possible, les coeurs et les esprits des Orthodoxes des autres juridictions vivant en France, en donnant les preuves d'une modération irénique, notamment par modification de notre papier à en-tête.

"Ou bien, dois-je comprendre que nos statuts sont remis en cause dans leur contenu même ? Auquel cas, je devrais recourir à notre Assemblée générale, d'une part, et en référer aux autorités françaises, d'autre part.

"Dans le premier cas, je serais amené seulement à donner des explications aux clercs et aux fidèles par une lettre pastorale, afin de les éclairer sur le but pacificateur de nos entretiens et des dispositions relatives au nom.

"Dans le deuxième cas, il me faudra recevoir l'adhésion de l'Assemblée générale et informer les autorités juridiques françaises qui nous ont enregistré sous le nom d'Eglise catholique orthodoxe de France depuis de nombreuses années, ainsi que les autorités gouvernementales de la République française dont le protocole du 21 février 1974 rappelle que l'accord diplomatique écrit a été déterminant.

"Je ne suis pas du tout certain d'obtenir l'acquiescement de notre Assemblée générale, puisque la modification serait contraire à l'esprit de nos statuts et à la Grammata d'intronisation délivrée lors du sacre épiscopal, le 11 juin 1972. Les services du ministère des Affaires étrangères, auprès duquel nous serions tenus de transmettre une éventuelle modification, nous demanderaient alors des explications.

"J'espère que ma première pensée est conforme à la vôtre, mais je veux éviter toute erreur de jugement, afin que vous-même et le Saint-Synode n'ayez pas de reproche à formuler.

"La question de notre nom dépasse le cadre de notre organisation canonique actuelle, car elle recouvre le principe ecclésiologique de l'Eglise locale orthodoxe de France. S'il fallait renoncer à ce nom dans nos statuts, même provisoirement, nous serions, dès maintenant et dans l'avenir, en contradiction avec ce paragraphe (3a) : "L'Eglise catholique orthodoxe de France sauvegarde son autonomie dans ses problèmes spirituels et administratifs, ses coutumes et l'indépendance de ses intérêts nationaux". Et enfin, pourquoi aurait-il fallu attendre autant d'années pour supprimer ce qui fait le centre de nos pensées ecclésiologiques ?"... (fin de citation).

L'Eglise catholique orthodoxe de France n'est pas un diocèse de la diaspora, mais un diocèse local. Cela ne devrait pas empêcher le Comité inter-épiscopal d'inviter l'évêque Germain à travailler avec les autres évêques sur des questions communes ou sur celles qui concernent son diocèse. Mais, il paraît évident que les diocèses de la diaspora rencontrent des problèmes spécifiques qui ne concernent pas l'évêque Germain - du moins tant qu'une pensée ecclésiologique commune ayant en vue la constitution de l'Eglise orthodoxe locale n'existe pas.

Du reste, en attendant des temps de plus grande conscience ecclésiologique, il y a largement la place en France, comme en tout pays d'Occident, pour une organisation orthodoxe héritière du sol même du pays et pour une organisation orthodoxe héritière des pays d'où viennent les différentes émigrations. Ces deux organisations n'ont pas lieu d'être en compétition. Dans l'avenir, elles pourront se rassembler, quand tout risque de confusion sera écarté, pour former une seule réalité ecclésiale. Que des Français deviennent membres de paroisses de rite byzantin ne résoud pas mieux la situation et l'ensemble du problème orthodoxe dans notre pays que l'emploi de ce même rite byzantin par plusieurs communautés catholiques-romaines ne résoud certains problèmes liturgiques de l'Eglise de Rome. Au contraire, cela masque la question véritable, qui n'est pas liturgique mais ecclésiologique, et cela en retarde la résolution. Suivons donc plutôt les commandements du Christ Lui-même :

- comme Il se fit homme avec les hommes, et suivant l'exemple de l'apôtre Paul qui se fit Grec avec les Grecs, faisons-nous Français avec les Français. Tel fut le comportement du plus critiqué des Russes émigrés : Eugraph Kovalevsky.

- le Christ nous commande : "Allez enseignez les nations" (Mat. 28/19). L'Eglise doit assumer, enseigner et baptiser non seulement les personnes, mais les cultures. Le terme "nation" ne doit pas être pris au sens étroit et "nationaliste", mais au sens large, comme c'est le cas dans les Actes des Apôtres quand on parle des peuples présents à la Pentecôte. Cette doctrine a d'ailleurs été fidèlement appliquée par l'Eglise à travers l'Histoire. L'aspect culturel de la mission des saints Cyrille et Méthode en est l'illustration. Toutefois, quand ces missionnaires sont arrivés chez les Slaves, ce sont des païens qu'ils ont trouvés, tandis que l'émigration orthodoxe a rencontré en Occident des populations qui, bien que coupées de l'orthodoxie depuis dix siècles, vivaient dans une civilisation chrétienne depuis presque deux mille ans. Les pays d'émigration étaient orthodoxes pendant les dix siècles précédents, depuis aussi longtemps que les Grecs...

II

QUESTIONS CANONIQUES

Comme nous l'avons suggéré dans la première partie de ce document, le motif essentiel de la contestation qui oppose les différents diocèses de la diaspora orthodoxe au diocèse unique de l'Eglise catholique orthodoxe de France est un motif d'ordre ecclésiologique : il est souhaitable que tous les orthodoxes qui vivent en Occident accèdent un jour à une pensée ecclésiologique commune, même si cela doit contrarier l'oecuménisme officiel, et ce, afin d'oeuvrer à l'oecuménisme véritable - une seule Foi, un seul Christ, un seul Esprit et de multiples Eglises locales caractérisées par leur culture propre. Nous souhaitons sur cette question une concertation et un travail commun avec tous les évêques orthodoxes qui sont en France. Nous souhaitons aussi que la question soit posée dans les commissions qui préparent le Concile pan-orthodoxe.

Le principe d'économie

Les questions canoniques découlent directement de la question ecclésiologique. L'Eglise catholique orthodoxe de France a pu paraître parfois précipitée dans ce domaine. Mais, nous souhaitons une concertation sur ce point, car nous sommes animés par le zèle pastoral et la compassion pour les hommes et les femmes de ce pays : nous sommes évêque et prêtres pour eux, et nous nous dévouons sincèrement à eux, attentifs à leur faim, à leur soif, à leur angoisse dans la crise de civilisation qu'ils traversent. C'est dans cet esprit de compassion pastorale que l'évêque Jean de Saint-Denis nous a montré la voie de ce que la sainte Tradition appelle l'économie en ce qui concerne particulièrement l'Eucharistie. Cette "économie" est une permission donnée par l'évêque à ses prêtres au sein du diocèse, sans préjuger de la façon dont les évêques d'autres diocèses assument leur responsabilité pastorale. Mais, ce n'est pas une norme canonique nouvelle, car nous ne sommes pas habilités à promouvoir de nouveaux canons. Là encore, le saint et grand Concile aura à discuter, à organiser dans l'Esprit-Saint la concertation des évêques et du peuple, et peut-être à trancher. Nous livrons quelques éléments de l'expérience pastorale qui a lieu au sein de nos paroisses.

L'économie en question porte essentiellement sur deux points : la relation entre le sacrement de pénitence et le sacrement de l'eucharistie, et l'accès à l'Eucharistie des baptisés non-orthodoxes.

A) Pénitence et Eucharistie.

Au sein du diocèse de l'Eglise catholique orthodoxe de France, nous encourageons les fidèles à communier fréquemment, c'est-à-dire non seulement tous les dimanches, mais aussi en semaine. Nous les encourageons à ne pas participer à la Divine Liturgie sans communier. La participation à la Divine Liturgie sans communier constitue, en réalité, un scandale ; c'est pourquoi la 9^e règle apostolique dit : "Tous les fidèles qui entrent (dans le temple) et qui écoutent la lecture des Ecritures, mais qui ne restent pas pour la prière et à la Sainte Communion doivent être excommuniés, sur le fondement de ce qu'ils introduisent alors du désordre dans l'Eglise". Nous savons que les Pères de l'Eglise avaient la même attitude. L'Eucharistie vivifie et sanctifie l'être humain.

D'autre part, nous connaissons l'importance du sacrement de pénitence. C'est un sacrement en soi, renouvellement du baptême, particulièrement nécessaire au moment des temps forts de l'année liturgique. Tel est le cas de la confession pascale, par exemple, donnant au fidèle la possibilité de renouveler toute sa vie dans la mort et la résurrection du Christ. Nous savons que l'Eucharistie aussi est instituée "pour la rémission des péchés" - comme c'est le cas encore du sacrement de l'onction des malades.

En fonction de ces données, l'évêque propose aux prêtres de ne pas exiger la confession personnelle avant chaque eucharistie, ce qui serait d'ailleurs pratiquement difficile à cause du nombre des communiant. Cela n'empêche pas les fidèles qui en ressentent le besoin d'en bénéficier. Le prêtre peut donner une absolution générale au sein de la Liturgie, juste avant la communion : c'est actuellement la pratique générale dans nos paroisses, et elle ne préjuge pas de la nécessité d'une confession personnelle au moins à l'occasion des grandes fêtes et avant les démarches importantes - mariage, ordination - et en cas de maladie grave. La pratique relève de l'économie des personnes et du discernement du prêtre. Nous n'avons pas institué de règle. Ce qui est urgent c'est de réconcilier l'être humain avec le Christ et avec Son Eglise.

La question du jeûne eucharistique est également proposée à l'économie et au discernement pastoral. Nous recommandons le jeûne depuis minuit pour la communion du matin, et depuis midi pour la communion vespérale, ceci, une fois encore, non pas avec la prétention d'introduire de nouveaux canons, mais pour appliquer aux personnes concrètes les saintes dispositions des canons de l'Eglise orthodoxe. Nous ne nous posons pas en réformateurs de la tradition canonique, tâchant plutôt de nous réformer nous-mêmes. Mais l'Esprit-Saint émeut nos entrailles pastorales en faveur des fidèles qui désirent communier fréquemment, et, après tout, ne sommes-nous pas là en tant que pasteurs pour, devant Dieu et devant l'Eglise, prendre sur nous ce fardeau léger ?

Voici un texte de l'évêque Jean de Saint-Denis, alors archiprêtre Eugraph Kovalevsky (Cahiers Saint-Irénée, n° 32, janvier 1962, p. 9) à propos de l'Eucharistie "pour la rémission des péchés" :

"Je me souviens d'une conversation avec quelques prêtres russes d'une grande qualité morale et d'une piété exemplaire. Ils soutenaient avec force que la communion est le couronnement, le sommet dont seuls les dignes peuvent s'approcher. Sans nier nullement que la communion est l'union avec le Christ, la source de la grâce, le feu qui nous divinise, qu'elle est le centre de la vie de l'Eglise, les prémices du repas eschatologique de l'Epoux avec l'Eglise, j'indiquais à mes confrères qu'elle est, en même temps, le médicament, l'absolution, la purification, le pardon, la nécessité quotidienne et vitale pour le progrès spirituel, un instrument de notre salut, blessure pour le diable. Ils poussèrent des cris d'indignation, considérant que je jetais les perles aux porceaux, et que c'est un sacrilège de regarder l'Eucharistie comme un "instrument de notre salut". Pour eux, la communion demeurerait presque une récompense pour la bonne conduite..."

En fait, nous savons qu'il existe simultanément deux aspects du mystère eucharistique : il est la nourriture du Royaume, le sceau du salut et la récompense des saints et des martyrs ; il est aussi la nourriture de ceux qui marchent vers le Royaume. Dans l'Eglise orthodoxe, actuellement, on a tendance à majorer le sens eschatologique de

l'Eucharistie ; mais, l'autre existe aussi : l'être humain a aussi besoin de l'Eucharistie pour vivre tous les jours de sa vie. Les Pères de l'Eglise connaissaient bien ces deux sens, et ils n'ont pas pensé que c'était diminuer l'Eucharistie que de la pratiquer comme voie du salut, parce que le Christ Lui-même, dont l'Eucharistie est le Corps et le Sang, s'est présenté non seulement comme "Vie" et comme "Vérité", mais d'abord comme "Voie". Il est donc possible que nous nous concertions entre orthodoxes sur ce point : la communion est premièrement pour la rémission des péchés ; deuxièmement pour la vie éternelle.

Voici dans les Conférences de saint Jean-Cassien (VII, 30) un texte qui témoigne de l'opinion des Pères anciens :

"Pour ce qui est de la très sainte communion, nous ne nous souvenons pas qu'elle leur (il s'agit des possédés) ait jamais été interdite ; tout au contraire, on pensait devoir la leur donner chaque jour, s'il était possible. La parole de l'Evangile "Ne donnez pas ce qui est saint aux chiens" n'a pas ici d'application : la très sainte communion ne va pas servir de nourriture au démon, mais à purifier et garder à la fois le corps et l'âme du possédé. Reçue par lui, elle devient à l'esprit qui réside dans ses membres ou s'efforce de s'y cacher, un feu qui le brûle et le contraint à la fuite."

Les prières qui sont lues avant la communion soulignent aussi que la communion est pour la rémission des péchés. La communion n'est pas seulement pour les justes et les élus, mais elle est pour les pécheurs repentants. Elle n'est pas pour ceux qui en sont dignes - car, qui est digne ? Elle est pour ceux qui sont conscients de leur indignité.

Nous souhaitons que cette question soit l'objet de la concertation entre les évêques orthodoxes qui assument leur charge pastorale dans ce pays, et qu'elle soit mise à l'ordre du jour du saint et grand Concile orthodoxe.

B) Conditions générales de la communion eucharistique

a - La norme pastorale

Nous connaissons les conditions que les Pères ont définies pour l'accès à la sainte Eucharistie. Nous les rappelons ici pour servir de base à la concertation inter-orthodoxe et de référence à notre propre clergé (cf. Cahiers Saint-Irénée, n° 35, juillet 1962, pp. 31 et 32). Il doit être clair aussi que ces conditions ne définissent pas un "droit", car les saints canons ne relèvent pas du monde juridique, mais du monde de l'Eglise - monde ascétique, sacramentel et spirituel. Ces conditions définissent la possibilité pour l'être humain de recevoir la grâce du Saint-Esprit et d'être admis dans le Royaume. C'est là l'esprit des saints canons.

1. Condition dogmatique-ecclésiale

Définition : il est nécessaire d'être membre de l'Eglise orthodoxe pour pouvoir y communier.

Commentaire : on ne peut séparer la Tête du Corps, le Christ de Son Eglise. Celui qui communie au Christ communie à l'Eglise, c'est-à-dire qu'il entre en union avec elle, avec son dogme, sa spiritualité, sa vie. Il est évident que celui qui confesse l'hérésie ou qui s'oppose à l'enseignement orthodoxe ne peut communier à l'Eglise. Celui qui la reconnaît comme la véritable Eglise du Christ et qui devient membre de son assemblée peut communier à sa table mystique.

(C'est la condition de la Foi et de l'appartenance ecclésiale, qui revient, en fait, à la question du baptême. Le Christ accueille à Sa Cène ceux qui sont Ses disciples).

2. Conditions canoniques

Définition : il ne suffit pas d'être uni en esprit et en vérité à l'Eglise. Il est indispensable d'être admis à la communion par la hiérarchie, le prêtre étant son représentant.

Commentaire : le Christ a donné à Ses saints apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de délier et de lier en discernant si le croyant peut communier. C'est le prêtre qui reçoit le croyant dans l'orthodoxie, qui reçoit la confession de ses péchés, qui lui donne l'absolution et qui lui permet de communier. Il lie ou il délie.

3. Condition spirituelle

Définition : le fidèle qui s'approche de la Sainte Table doit être pénétré de sa propre indignité et, en même temps, d'une confiance totale en la miséricorde divine.

Commentaire : celui qui s' imagine être digne de s'approcher des redoutables mystères, communie "pour sa condamnation". Il en est de même pour celui qui doute de la bonté de Dieu. "Dieu résiste aux orgueilleux".

(Le ministère pastoral a pour rôle d'amener l'être humain aux dispositions spirituelles qui lui permettent de ne pas communier "pour sa condamnation", mais "pour la vie éternelle").

4. Condition morale

Définition : il est des péchés qui ferment à l'être humain la porte du Royaume (1 Co. 6/9-10). Ces fautes requièrent une pénitence préalable fixée par le prêtre ou le père spirituel : il s'agit principalement du meurtre, de l'adultère et de l'apostasie.

Commentaire : le pécheur, après la confession, reçoit du confesseur une "pénitence" (épitimie) qui est un remède pour la maladie spirituelle qu'est le péché, et non une punition de caractère juridique. Cette "pénitence", suivant l'importance du péché, l'état spirituel du pénitent et le discernement du père spirituel, sera brève ou longue (quelques mois, un ans, plusieurs années...). Pendant les périodes de pénitence, le pénitent n'est pas reçu à la sainte communion. Mais, il n'est pas "excommunié" au sens fort. Il demeure membre de l'Eglise qui prie d'ailleurs pour lui comme elle

prie pour les catéchumènes et pour les malades. L'Eglise a cette pratique, car elle sait qu'il est nécessaire de suivre les commandements du Christ pour être admis dans le Royaume. C'est donc autant par souci du salut du pénitent qu'elle fait cela que pour souligner la sainteté et la pureté du Corps du Christ, qui est à la fois le sacrement de l'Eucharistie et le sacrement de l'Eglise.

5. Condition évangélique

Définition : seul, celui qui s'est réconcilié avec son frère, au moins dans son coeur, peut communier.

Commentaire : c'est le Christ Lui-même qui demande la réconciliation fraternelle avant l'offrande. L'Eucharistie est le sacrement de l'union, de l'amour et de la réconciliation. "Celui qui dit qu'il aime Dieu et qui n'aime pas son frère est un menteur", écrit le saint évangéliste Jean dans son épître.

6. Condition ascétique

Définition : le jeûne eucharistique est demandé par l'Eglise avant la communion.

Commentaire : ni le Christ ("après le souper, Il prit la coupe") ni l'Eglise des premiers siècles (les agapes précédaient l'Eucharistie) ne réclamèrent le jeûne eucharistique. Toutefois, dès le 4e siècle, les Pères commencèrent à le demander, et c'est encore la pratique de l'Eglise. Nous savons que le Christ Lui-même a jeûné quarante jours avant de commencer à Se donner en nourriture par Son enseignement, Son exemple et finalement Sa Pâque. Le jeûne constitue une bonne préparation spirituelle à l'Eucharistie, en conduisant le croyant à se purifier de ses fautes et à acquiescer à la fois le sens de son indignité et celui de la miséricorde de Dieu. Il approfondit la faim et la soif spirituelles que veut satisfaire le Christ Lui-même. La pratique actuelle de l'Eglise prévoit un jeûne depuis minuit pour la communion matinale.

(La question du jeûne est un des points importants à l'ordre du jour du Concile pan-orthodoxe).

7. Condition de piété

Définition : l'Eglise propose de se préparer à la sainte communion par des prières, par la confession des péchés et différentes formes d'abstinence réglées avec le père spirituel, compte-tenu des disposition et des forces de chacun.

Commentaire : l'Eglise pose la nécessité de se purifier pour Dieu et de rompre avec tout ce qui entrave l'homme intérieur et l'empêche de recevoir l'Esprit-Saint.

Telles sont les sept principales conditions qui permettent l'accès à la Sainte Table dans l'Eglise orthodoxe. Elles se ramènent à trois : être membre du "laos" de l'Eglise par la Foi ; être réconcilié avec tous ; être préparé intérieurement par la "métanoïa" personnelle. Ces conditions permettent une vie sacramentelle féconde et, en particulier, la communion fréquente sans banalisation. C'est ce qu'ont souhaité les Pères orthodoxes comme saint Cyprien, saint Basile, saint Jean Chrysostome et, plus près de notre époque, saint Nicodème de l'Athos, Jean de Cronstadt le Thaumaturge et plusieurs prélats actuels.

Nous savons aussi que, dans ce domaine, les pratiques peuvent varier d'une Eglise locale à l'autre, d'un diocèse à l'autre, parfois d'une paroisse à l'autre... Que ceux qui sont scandalisés par la rareté de communion des uns, et ceux qui sont scandalisés par la fréquence de communion des autres se rappellent ces paroles du bienheureux Augustin d'Hippone :

"Les uns communient chaque jour, les autres à certains jour déterminés seulement. Ici, aucun jour ne se passe sans qu'on célèbre le Saint Sacrifice ; là on ne célèbre les Mystères que les samedis et dimanches, ou bien le dimanche seulement. Les coutumes de ce genre sont librement observées et, pour un chrétien grave et prudent, le mieux est de faire ce qu'il voit faire là où il se trouve. Car il faut regarder comme indifférent ce qui n'est pas contre la Foi ou les moeurs, et juger les choses du point de vue du milieu où l'on vit".

b - L'économie pastorale à l'égard des chrétiens non-orthodoxes

Nous avons rappelé plus haut ce qui est normatif dans le domaine sacramentel. Ce n'est pas un exposé exhaustif de la question, mais nous pensons en tout cas exprimer par là un certain accord inter-orthodoxe sur la question de la communion. Il reste, par contre, à débattre entre orthodoxes de l'économie en ce qui concerne les chrétiens non-orthodoxes qui participent à la Liturgie de l'Eglise. Nous savons que la règle de l'Eglise orthodoxe aussi bien que de l'Eglise catholique-romaine est de ne pas pratiquer la communion sacramentelle entre nous - incongruement nommée "inter-communion". Un des motifs invoqués sur le plan oecuménique est le fait que les Eglises sont actuellement en désaccord, et que la réconciliation doit précéder la communion. La raison invoquée par l'Eglise catholique-romaine est que la reconnaissance de la primauté papale telle qu'elle la conçoit doit précéder la communion. En ce qui concerne les orthodoxes, la raison principale est la question de la Foi : il faut avoir la même foi pour communier. Quant aux réformés, les raisons varient, mais ils sont généralement très favorables à la communion...

Notre expérience pastorale

Au sein du diocèse de l'Eglise catholique orthodoxe de France, on a, depuis plusieurs années, accompli un long chemin dans ce domaine. On nous objectera que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas un champ d'expérience... Il nous a semblé pourtant qu'à situation nouvelle il fallait tenter d'apporter une attention nouvelle - nous ne prétendons pas à des "solutions" ! Notre attitude a consisté à considérer premièrement la foi des baptisés : croire que Jésus est le Fils de Dieu - ce qui correspond au minimum dogmatique exigé dans l'Eglise primitive pour être baptisé. Notre attitude a consisté aussi à observer une certaine logique : à partir du moment où l'on reconnaît le baptême accompli dans l'Eglise catholique-romaine, pourquoi refuser la communion ? Notre attitude pastorale a consisté enfin à considérer le nombre important à notre époque en France et, en

général, en Europe occidentale, de "chrétiens sans Eglise" : ce sont tous ceux qui ont été régulièrement baptisés, et qui ensuite se sont éloignés de l'Eglise de leur enfance, soit pour avoir été heurtés par le clergé, soit pour une défaillance dans la vie personnelle (divorce ou adultère, par exemple), soit par apostasie, c'est-à-dire ayant pendant un temps douté de Dieu et de Son Christ ; il y a, enfin, ceux qui cherchent la tradition chrétienne véritable et qui ne pensent pas la trouver dans leur Eglise sociologique, et ceux qui, tout simplement, cherchent la Vérité, et cela à travers des apprentissages spirituels de toutes sortes.

Notre attitude pastorale à l'égard de nos frères chrétiens sans Eglise a été dictée par le principe ecclésiologique exposé plus haut. Car, se sentir membre de l'Eglise du lieu, et pas seulement d'une Eglise déléguée par Rome ou déléguée par une Eglise orthodoxe locale d'un autre pays, cela ne consiste pas seulement à avoir un épiscopat local élu par les fidèles du lieu ; cela ne consiste pas seulement non plus à célébrer une liturgie qui a des racines importantes dans le patrimoine et la culture du lieu ; mais cela consiste aussi à sentir ses entrailles d'évêque ou de prêtre s'émouvoir devant les souffrances, la faim et la soif des hommes et des femmes de ce lieu, et à se sentir évêque, prêtre et diacre pour eux.

Nicolas Berdiaev, qui n'est pas un Père de l'Eglise, mais qui est un des grands penseurs chrétiens de notre temps, a une très belle page sur cette question des chrétiens en mal d'Eglise :

"Nous vivons, écrit-il (Esprit et Liberté, Desclée de Brouwer, 1984, p. 16), dans une époque de transition, de crise spirituelle, où beaucoup de pèlerins errants reviennent au christianisme, à la foi de leurs pères, à l'Eglise, à l'orthodoxie. Ces hommes reviennent, ayant passé par l'épreuve de la nouvelle histoire, dont ils ont atteint les limites extrêmes. Ces âmes de la fin du 19e siècle et du commencement du 20e siècle sont des âmes tragiques. Ce sont de nouvelles âmes, dans lesquelles on ne peut déraciner les conséquences de l'expérience vécue.

"Comment reçoit-on ces voyageurs revenant à la Maison du Père ? Trop souvent autrement que ne fut accueilli le fils prodigue de la Parabole. La voix du fils aîné, qui se glorifie d'être resté auprès du Père et de l'avoir servi, se fait par trop entendre. Cependant, parmi ces pèlerins de l'esprit, il n'y a pas seulement des hommes dépravés, il y a aussi des affamés et des assoiffés de Vérité ; et ils seront plus justifiés devant Dieu que d'innombrables "chrétiens bourgeois" qui s'enorgueillissent de leur pharisaïsme et s'estiment "grands propriétaires" dans la vie religieuse."

Tel est l'esprit qui anime notre attitude pastorale : elle n'a évidemment pas le moindre rapport avec le "prosélytisme". Elle définit un comportement missionnaire particulier, propre à un temps où l'on rencontre moins de non-chrétiens que de chrétiens qui ont quitté l'Eglise. Nous souhaitons en discuter avec nos frères orthodoxes qui vivent en Europe occidentale et qui, eux aussi et de plus en plus, rencontrent ces fils prodiges de notre temps. Nous souhaitons aussi que les commissions préparatoires au saint et grand Concile prennent en compte cette réalité, car, parmi ces voyageurs, les uns s'adressent à l'Eglise de leur baptême - l'Eglise catholique-romaine ou la Communauté réformée - et les autres s'adressent à l'Eglise orthodoxes dont ils font la découverte émerveillée. Il reste cependant à définir l'articulation de l'économie que peuvent pratiquer les pasteurs.

1. L'admission dans la communion orthodoxe

Elle peut se faire par la confession de la Foi, l'absolution des péchés et la communion eucharistique. Dans l'Eglise catholique orthodoxe de France, comme dans d'autres diocèses orthodoxes, la pratique actuelle consiste à proposer, en plus, le sacrement de la sainte chrismation avant l'Eucharistie, afin de renouveler le baptême.

2. L'économie à l'égard des personnes

- elle ne concerne évidemment pas, en principe, les chrétiens membres effectifs d'une paroisse catholique-romaine ou réformée, au sein de laquelle ils communient régulièrement. Ce serait là justement "l'inter-communion" dénoncée plus haut ;
- elle ne concerne pas non plus des groupements anonymes, sauf erreur ou "débordement" de notre part. S'il est effectivement arrivé de recevoir à la communion des non-orthodoxes "de passage", l'Eglise catholique orthodoxe de France apporte la pénitence, et elle recommande à l'heure actuelle à ses clercs de veiller strictement dans ce domaine ;
- elle peut (ce n'est ni un droit ni une obligation) concerner les cas suivants, selon le discernement de celui qui préside la Liturgie, et sans que cela constitue une norme canonique :
 - . des personnes déjà baptisées qui se préparent à la sainte chrismation orthodoxe et qui suivent une catéchèse préalable ;
 - . des malades, quand le prêtre de leur Eglise n'est pas disponible, et éventuellement après accord avec ce dernier ;
 - . le conjoint chrétien non-orthodoxe d'un orthodoxe ;
 - . le parent chrétien non-orthodoxe d'un orthodoxe au baptême ou au mariage d'un orthodoxe ;
 - . un chrétien sans Eglise, en situation de recherche, dont le pasteur discerne la quête sincère de l'Eglise.

Dans tous ces cas d'économie circonstanciée, la foi requise est la foi orthodoxe dans le Christ vrai Dieu et vrai homme. De plus, la Divine Liturgie à laquelle participe le communiant confesse en plénitude la Foi de l'Eglise, et celui qui se présente à

la sainte communion le fait parce qu'il accepte ce qu'il entend ainsi enseigner. Il appartient du reste au prêtre de s'entretenir avec ces personnes et de les instruire des tenants et des aboutissants d'une telle communion ; de plus, le prêtre lui-même, qui n'est pas un distributeur automatique de sacrements objectivés, s'engage pastoralement à l'égard des personnes de bonne foi reçues ainsi à la communion. Il doit y avoir un "suivi" pastoral.

Nous ne présentons nullement cette pratique comme normative. Nous en connaissons les fruits souvent excellents. Nous reconnaissons aussi nos erreurs et nos échecs dans ce domaine. Conscients de tout cela, la Communauté orthodoxe française commence à insister auprès des fidèles et des pasteurs en vue d'une meilleure préparation pénitentielle en liaison avec la communion eucharistique. Elle est prête à changer radicalement d'attitude si le contexte religieux et spirituel l'exige pour le bien des orthodoxes et de ceux qui ne le sont pas. Elle est prête à en discuter avec tous les autres orthodoxes en France qui sont confrontés aux mêmes réalités sacramentelles et pastorales. Il importe d'ajouter pour être complets que nombre de membres de l'Eglise catholique orthodoxe de France peuvent témoigner qu'ils ne seraient jamais devenus "confesseurs de la foi orthodoxe" dans toute sa plénitude, si la communion eucharistique leur avait été refusée lorsqu'ils sont venus la demander ou lorsqu'ils s'y sont sentis appeler par l'Esprit-Saint la première fois. L'Eucharistie les a greffés sur l'Eglise, eux qui s'estimaient sans abri ecclésial. Ils étaient ceux dont parle la Parabole (Luc 14/23) :

"Le maître dit aux serviteurs : Va dans les chemins et le long des haies, et ceux que tu trouveras, invite-les à entrer, afin que ma maison soit remplie".

Les anges de Dieu les ont trouvés errants et sans pasteur et les ont conduits au Banquet préparé "pour un grand nombre".

III

ANNONCER JESUS-CHRIST DANS TOUS LES MILIEUX

Le document du S.O.P. fait état des relations entretenues par des responsables clercs ou laïcs de l'Eglise catholique orthodoxe de France avec les milieux spirituels les plus divers, et particulièrement les milieux spiritualistes. Nous sommes conscients de nous être souvent laissé déborder et d'avoir été quelquefois plus loin que nous ne l'aurions voulu et qu'il était effectivement souhaitable. Mais, nous sommes conscients aussi d'avoir fait, depuis la parution du document du S.O.P., c'est-à-dire depuis bientôt dix ans, des efforts considérables pour trouver l'attitude juste dans ce domaine. Nous y avons été aidés, il faut le dire, moins par nos frères orthodoxes d'Europe occidentale, que par la hiérarchie de l'Eglise de Roumanie. Voyant les dispositions sincères de notre coeur et le zèle pastoral et missionnaire qui nous animait, elle nous a paternellement repris et guidés vers une attitude plus mûre. Certainement, il reste beaucoup à faire. Il faudrait, là encore, que soit possible une réelle concertation entre orthodoxes, entre évêques orthodoxes, en particulier, pour répondre à bon escient à la faim et à la soif de nos frères humains qui cherchent la Vérité par des voies connues de Dieu... Quoi qu'il en soit, nous pouvons résumer l'attitude pastorale que nous voulons nôtre.

Attitude pastorale

En ce qui concerne notre doctrine, il n'est que de venir écouter ce que l'évêque et nos professeur enseignent publiquement dans notre institut ou prêchent au sein de la Liturgie. A titre d'exemple, citons le cours annuel de l'évêque Germain mettant au point la doctrine orthodoxe de l'intégralité de la personne humaine en face des doctrines réincarnationnistes, ou tel cours de trois ans sur l'anthropologie des Pères de l'Eglise !

En ce qui concerne notre attitude pratique, elle se résume dans l'expression : "rencontrer des personnes qui cherchent Dieu pour leur parler du Christ et de la Divine Trinité". Et cela, quelles que soient ces personnes, et quelles que soient les voies par lesquelles elles cherchent actuellement Dieu. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à répondre favorablement

quand nous sommes invités à témoigner de notre foi dans le milieu-même, comme le fit l'apôtre Paul.

Nous recherchons habituellement les rapports exacts avec tous les milieux rencontrés, évitant de nous égarer dans les luttes vaines et d'époque récente. Nous savons aussi que, dans le plan divin, si l'Eglise du Christ joue un rôle unique dans le monde, elle n'est pas seule : tous les éléments du monde, voire les erreurs et le péché, sont invités à l'ecclésiatisation de l'univers.

Diverses organisations

Nous distinguons et discernons parmi les "organisations du monde" une gamme d'implication. Un clerc orthodoxe est prié de n'appartenir à aucune organisation, parce qu'il appartient à l'Eglise par son ministère consacré. Quant au fidèle qui est membre de l'Eglise par son baptême et par sa foi, il ne lui est pas toujours facile, sur un plan pratique, de se "désengager" ou de refuser tel ou tel type d'engagement ; voyons quelques exemples.

Du point de vue politique, il y a en France tout un éventail de positions, et il y a aussi des partis et des syndicats. Il est mieux pour un chrétien d'être libre, parce que notre "parti", si l'on peut dire, c'est le Christ et la Divine Trinité. Mais, il y a des personnes qui sont membres d'un parti politique, selon leur conscience. Nous leur faisons confiance, et pensons qu'elles font de leur mieux pour y témoigner de l'Evangile. Et puis, nous votons tous, parce que nous appartenons à ce pays, et que nous en respectons loyalement les institutions.

Il existe aussi des mouvements spiritualistes de toutes sortes. C'est le cas, par exemple, de la franc-maçonnerie qui comporte d'ailleurs diverses tendances, généralement déistes et relativistes du point de vue des dogmes. Il est mieux de se considérer exclusivement comme membre de l'Eglise, ordre divino-humain auquel nous appartenons par le baptême et la foi en Jésus-Christ, Dieu incarné. Les clercs de notre Eglise sont tenus de s'abstenir d'appartenir à de telles organisations, puisqu'ils sont consacrés au service de l'Eglise. Des laïcs, cependant, qui viennent de ces milieux, leur appartiennent encore. Certains les quittent en trouvant ou en retrouvant l'Eglise - c'est le cas du plus grand nombre

d'entre eux. Certains y restent. La situation est difficile pour eux. Il leur faut confesser Dieu incarné, Christ ressuscité, la Divine Trinité, en milieu relativiste ! Nous leur faisons confiance, et nous pensons qu'ils font de leur mieux pour témoigner de l'Évangile, de la foi orthodoxe (certains ont été expulsés de ces milieux à cause de la vigueur de leurs convictions chrétiennes...).

Les organisations œcuméniques sont aussi, quoique d'une autre façon, des milieux relativistes. Nous savons qu'il existe des canons interdisant de prier avec les hétérodoxes... Là aussi, il n'est pas toujours facile pour un orthodoxe qui confesse sa foi de participer à l'A.C.A.T., à Amnesty International, ou même à un groupe de prière œcuménique de sa région. Ici encore, nous faisons confiance à nos prêtres et à nos fidèles. Ils sont majeurs, et l'Esprit-Saint les guide par la prière de l'Église.

Récapitulons

Chacun ne prend-il pas part à son milieu, à sa famille, à sa profession qui véhiculent aussi des idées erronées ? Chacun ne suit-il pas la formation scolaire ou universitaire qui sont loin d'être orthodoxes ? Songeons, par exemple, à une doctrine comme l'évolutionnisme qui fait systématiquement, dans nos écoles, descendre l'homme du singe et qui nie la création ex nihilo. La plupart des milieux que nous fréquentons tous les jours, à commencer par la société dans laquelle nous vivons, se réfèrent à des valeurs incompatibles avec l'Évangile. Et pourtant, nous essayons d'y vivre en chrétiens, sans mépriser les hétérodoxes, les incroyants et les athées de bonne foi, souvent exemplaires par leur honnêteté intellectuelle et par l'authenticité de leur vie. Ainsi, tout fidèle doit être laissé libre, étant entendu que le charisme des laïcs, comme l'a rappelé le père Afanassief (dans l'Église du Saint-Esprit) est le discernement, de fréquenter diverses organisations et divers milieux, librement, consciemment, ouvertement et sans tricherie. Il est bon d'être un membre loyal du groupe où l'on pénètre, tout en gardant la liberté d'un être humain majeur, et tout en cultivant son identité de chrétien orthodoxe. Le fait de comprendre la problématique des milieux spiritualistes et d'écrire à leur sujet ce qu'ils apportent de positif à la culture de notre temps ne constitue ni une trahison du dogme orthodoxe ni une caution apportée à ces organisations. Par

cette attitude, on souhaite seulement, en introduisant le respect des autres, promouvoir les relations exactes avec tous les milieux rencontrés, et ouvrir, Dieu aidant, aux membres de ces milieux une voie d'accès au christianisme. Du reste, les membres de l'Eglise catholique orthodoxe de France sont loin d'être les seuls à aller témoigner dans des milieux tels que l'Ecole internationale de la Méditation ou les Loges maçonniques. On y rencontre des conférenciers connus, appartenant à la diaspora ; quant aux Loges, on y trouve des "frères" qui sont des orthodoxes grecs, russes ou roumains, et qui s'estiment bons fidèles de leur Eglise.

En résumé, la palette contemporaine des sociétés spiritualistes est très variée, à la mesure même de la perte d'influence du christianisme. Il faudrait d'ailleurs envisager quelle part de responsabilité revient à l'Eglise dans l'existence même de ces mouvements... Leurs membres sont pratiquement tous d'origine chrétienne, et ils sont souvent religieusement et spirituellement actifs. Il est inévitable qu'une Eglise orthodoxe occidentale, nouvelle dans le contexte chrétien en France, rencontre ces mouvements et, souvent, ouvre l'esprit et le coeur de leurs membres à la lumière de la tradition chrétienne qu'ils recherchent sans la connaître. Nous n'avons pas à rompre avec ces sociétés, parce que nous ne sommes, ni ne serons jamais, liés avec elles. Nous pouvons, par contre, les aborder autrement que nous ne l'avons fait jusqu'à ce jour et, effectivement, mieux amener à la métanoïa ceux des ésotériques et occultistes qui viennent confesser la foi orthodoxe et qui deviennent membres de l'Eglise.

Cette question de la conversion est très délicate, car en réalité seul Dieu convertit vraiment l'homme et, de plus, cet homme a besoin de temps. Les apôtres eux-mêmes ont eu besoin de temps après avoir suivi le Christ spontanément ou avec lenteur, afin de passer de leur judaïsme au christianisme.

Nous disons toujours à nos fidèles, avec l'évêque Jean de Saint-Denis :

"Que votre oui soit oui, que votre non soit non, car vous êtes des membres majeurs de l'Eglise. N'engagez jamais l'Eglise. Que les prêtres demeurent disponibles à tous. N'oubliez pas que l'Eglise orthodoxe n'impose pas : elle propose. Pour atteindre la majorité spirituelle, la mutation en Dieu de l'esprit, la participa-

tion à la vie liturgique et aux sacrements, l'intériorisation par la prière, la vérification de soi, l'approfondissement des dogmes et de l'enseignement de l'Eglise sont indispensables !"

C O N C L U S I O N

Après cette longue explication, il convient de conclure.

Les questions que nous avons laissées de côté sont celles qui sont périmées, étant donné l'évolution générale de l'Eglise catholique orthodoxe de France, ou qui ont reçu une ample réponse à travers les cours dispensés au sein de notre institut, depuis presque dix ans. Mais, nous avons essayé de situer l'Eglise catholique orthodoxe de France dans son existence à la fois lumineuse et ténébreuse, en face de ce qui nous apparaît comme l'étonnement sincère de nos frères orthodoxes et leur désir authentique de comprendre pour ensuite coopérer. Nous aussi, nous voulons coopérer. Nous désirons que certaines questions soient débattues au plan inter-orthodoxe, par exemple, au sein du Comité inter-épiscopal. Nous désirons aussi qu'elles soient portées à l'ordre du jour du futur saint et grand Concile pan-orthodoxe. Nous désirons, enfin, que l'orthodoxie ait au sein du mouvement oecuménique un dialogue sans compromis et sans relativisme.

Puissent ces lignes servir à la paix, à l'union en esprit et en vérité, et ouvrir ainsi à un nouveau dialogue entre orthodoxes capables de se supporter fraternellement. Nous demandons instamment à nos amis alarmés de trouver en eux-mêmes un peu de bienveillance et de sollicitude pour s'honorer de charité, c'est-à-dire pour voir que nous existons, au-delà et en-deça de nos qualités et de nos défauts. Car, comme eux, nous avons reçu la pensée du Christ.

le 22 septembre 1987

Germain
évêque de Saint-Denis
et de l'Eglise catholique orthodoxe
de France